

PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES EMPLOIS TEMPORAIRES EN 1992

En développement rapide depuis dix ans, les emplois temporaires représentent dans les établissements de plus de dix salariés 6 % de l'emploi total en 1992 dont 4,1 % pour les contrats à durée déterminée (CDD) et 1,9 % pour l'intérim. Toutes les catégories professionnelles sont désormais concernées par les emplois temporaires même si les salariés les moins qualifiés restent de loin les plus nombreux. Entre 1987 et 1992, c'est l'intérim qui a progressé le plus, se diffusant à la quasi-totalité des activités économiques. Le recours aux CDD augmente moins, et diminue même dans les petits établissements et dans le bâtiment et travaux publics. 21 % des embauches fermes se sont faites à la suite d'un emploi temporaire dans les établissements de plus de dix salariés.

Les emplois temporaires ont augmenté entre 1987 et 1992. Ils représentent 6 % de l'emploi total des établissements de plus de dix salariés contre 4,9 % en 1987 (graphique 1). Ils concernent surtout les salariés non qualifiés. Les professions intermédiaires et les cadres sont aussi de plus en plus concernés (tableau 1); certes, les proportions d'intérimaires et de CDD restent faibles parmi ces catégories, mais elles sont en augmentation forte par rapport à 1987. Quelle que soit la catégorie professionnelle, la proportion de salariés sous CDD a augmenté ainsi que celle des intérimaires. Ces résultats proviennent d'une enquête spécifique ACEMO effectuée auprès des établissements de plus de dix salariés (cf encadré méthodologique).



Progression de l'intérim

La proportion des intérimaires a presque doublé entre 1987 et 1992. Ils représentaient 1,1 % des salariés des établissements de plus de 10 salariés en 1987; ils sont 1,9 % en 1992. L'intérim se développe dans tous les secteurs d'activité; sa progression est particulièrement forte dans l'industrie et le secteur bâtiment - génie civil et agricole où la part de l'intérim est passée respectivement de 1,4 % en 1987 à 2,5 % en 1992 et de 2,5 % à 4,1 % (graphique2). Jusqu'à 500 salariés, le recours à l'intérim reste d'autant plus fréquent que les établissements sont importants et croît quelle que soit leur taille (graphique3).

La hausse de l'intérim entre 1987 et 1992 est due, en fait, à une forte poussée de 1987 à 1991 suivie d'un déclin en 1992.

Plusieurs raisons expliquent ce mouvement en faveur de l'intérim. D'une part, la loi de 1985 suivie de l'ordonnance de 1986 a pris des dispositions permettant de «lever» certains obstacles au contrat à durée déterminée et au travail intérimaire. D'autre part, la reprise économique entre 1987 et 1991 a entraîné un gonflement de l'intérim. Par crainte d'un retournement de situation, les entreprises ont préféré avoir recours aux intérimaires pendant leurs phases de reprise d'activité et d'augmentation des besoins en main-d'oeuvre. A l'inverse, le retournement à la baisse de l'activité en 1992 s'est d'abord traduit par un moindre recours à l'intérim.

Le recours à l'intérim se diffuse et s'intensifie...

L'intérim se diffuse dans la quasi-totalité des activités. Le taux d'intérim croît entre 1987 et 1992 aussi bien dans les activités où les CDD augmentent que là où ils diminuent (tableau 2). Ceci rompt avec les tendances observées précédemment. Intérim et contrats à durée déterminée n'étaient pas alors substituables. Les entreprises avaient recours aux CDD ou à

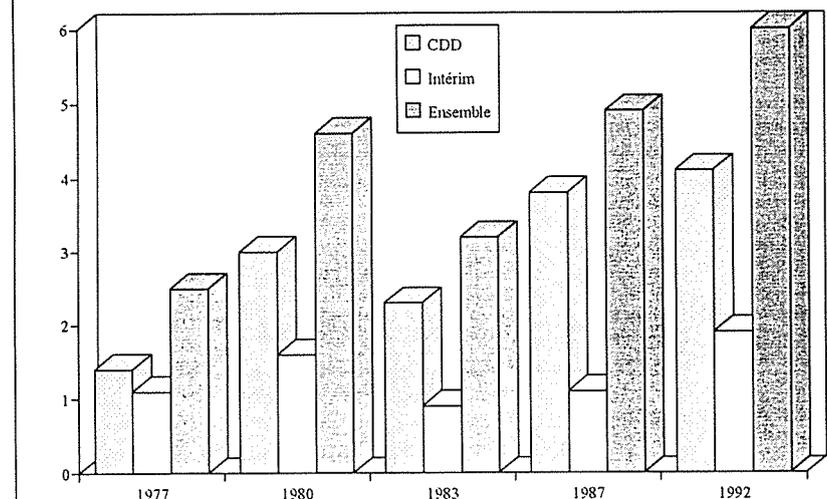
Tableau 1
Les emplois temporaires augmentent dans toutes les catégories professionnelles entre 1987 et 1992

En pourcentage de l'emploi total

	CDD			Intérim		
	1983	1987	1992	1983	1987	1992
Ouvriers non qualifiés	4,6	7,2	8,7	2,0	2,7	5,4
Ouvriers qualifiés	1,2	2,3	2,5	0,7	1,1	2,1
Employés	3,4	5,5	6,5	0,9	1,0	1,1
Agents de maîtrise, techniciens, dessinateurs	0,5	0,9	2,5	0,1	0,2	0,6
Ensemble	2,3	3,8	4,1	0,9	1,1	1,9

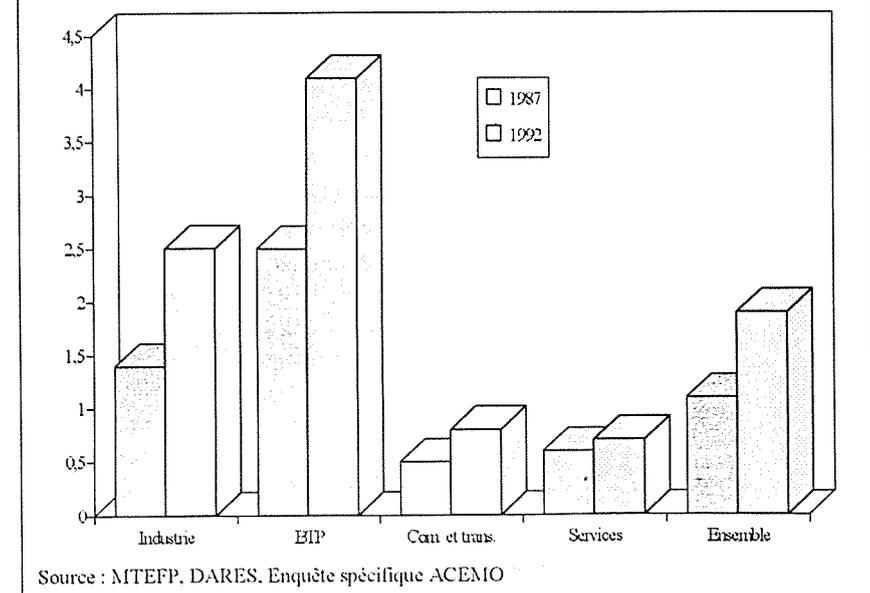
Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO

Graphique 1
Emplois temporaires de 1977 à 1992



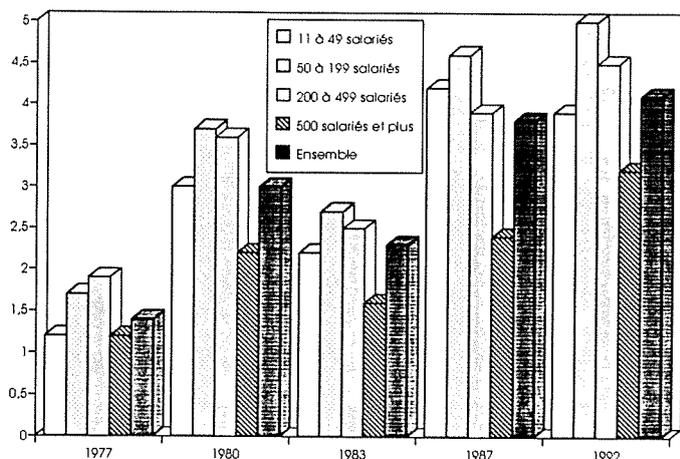
Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO

Graphique 2
Proportion d'intérimaires par grands secteurs



Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO

Graphique 3
Proportion d'intérimaires selon la taille des établissements

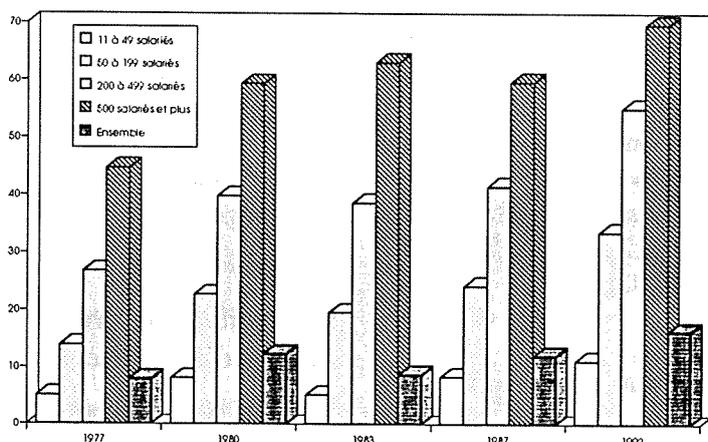


Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO

l'intérim pour des tâches de nature et de durée différentes : aux intérimaires les missions courtes et aux CDD les contrats plus longs.

16,3 % des établissements ont recours à l'intérim en 1992 au lieu de 12 % en 1987. Plus du quart des établissements emploient des intérimaires dans le bâtiment-génie civil et agricole 24 % dans l'industrie. La part de l'intérim dépasse 10 % de l'emploi total dans 4,7 % des établissements.

Graphique 4
Proportion d'établissements utilisateurs d'intérimaires



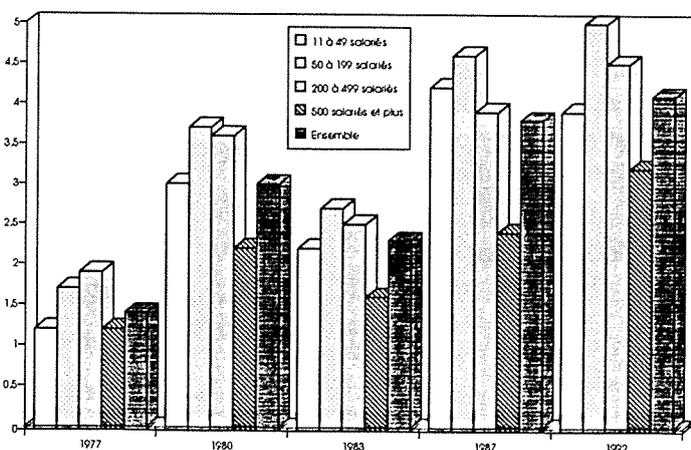
Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO

Dans les établissements qui y recourent, le taux d'utilisation de l'intérim augmente, passant de 3,4 % en 1987 à 4,7 % en 1992. Ce recours de plus en plus intensif à l'intérim est pratiqué par tous les établissements, quelle que soit leur taille. Dans les grands établissements, le taux d'utilisation de l'intérim a presque triplé entre 1987 et 1992, passant de 1 % à 2,7 % (graphique 4).

...et les missions d'intérim durent plus longtemps

La durée moyenne des missions d'intérim croît, passant de 3 semaines en 1986 à 3,4 semaines en 1991 alors qu'elle avait baissé dans la période précédente de 1982 à 1986. En moyenne, un contrat d'intérim dure presque un mois dans l'industrie. Plus du tiers des missions d'intérim durent moins d'une semaine, et 80 % moins d'un mois. 1,6 % seulement des missions dépassent 6 mois.

Graphique 5
Proportion de CDD selon la taille des établissements



Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO

Le recours aux CDD augmente sauf dans les petits établissements

La part des CDD dans l'emploi total est en légère hausse en 1992 par rapport à 1987. Comme celle de l'intérim, cette augmentation concerne toutes les catégories de salariés.

La proportion des salariés sous contrat à durée déterminée est passée de 3,8 % en 1987 à 4,1% en 1992 (tableau 2). Elle croît dans les établissements de taille moyenne et surtout dans les établissements de 500 salariés et plus où elle passe de 2,4% en 1987 à 3,2% en 1992 (graphique 5).

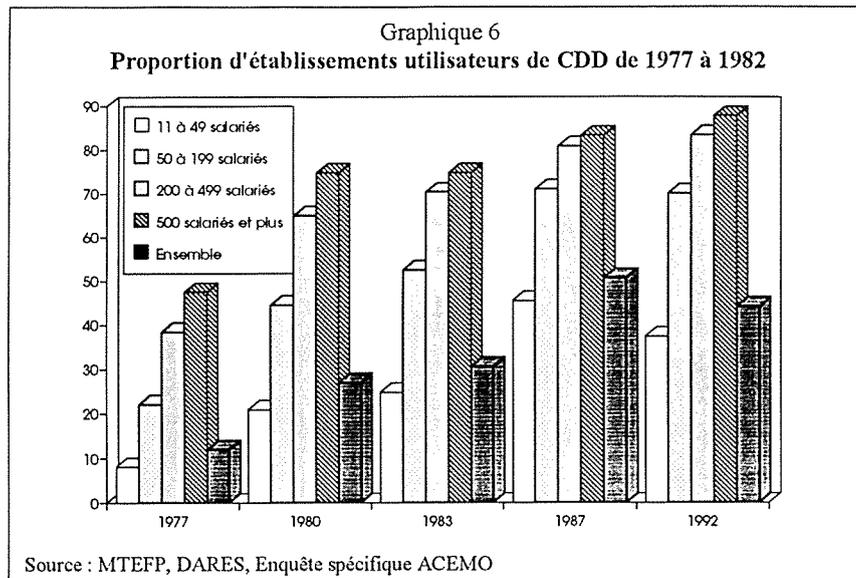
Par contre, les salariés sont moins fréquemment sous CDD dans les établissements de 11 à 49 salariés, passant de 4,2% en 1987 à 3,9% en 1992. Cette baisse est due à une moindre proportion d'établissements utilisateurs. En 1987, plus de la moitié des établissements de plus de 10 salariés employaient des CDD, en 1992, ils ne sont que 44,2%. La baisse provient des établissements de 11 à 49 salariés et de 50 à 199 salariés (graphique 6).

Durée moyenne des CDD plus courte

Le taux de recours aux contrats CDD progresse dans les établissements utilisateurs et passe de 5,4 % en 1987 à 6,2 % en 1992. Un CDD dure en moyenne 12,7 semaines, soit un peu plus de trois mois, en 1992 contre 13,6 semaines en 1987. Les contrats durent en moyenne quatre mois (16,5 semaines) dans le bâtiment - génie civil et agricole et seulement 10,8 semaines dans le commerce. Les deux tiers des CDD durent moins de trois mois. Plus d'un CDD sur six dure plus de six mois; dans l'industrie, c'est le cas d'un CDD sur cinq.

Diminution des CDD au profit de l'intérim dans le bâtiment et les travaux publics

La part des CDD dans le secteur du bâtiment et du génie civil agricole baisse, passant de 3,5 % en 1987 à



2,9% en 1992, alors que dans le même temps celle de l'intérim est en hausse, passant de 2,5 % à 4,1 %. Entre 1987, et 1992, le recours aux CDD a donc cédé le pas à l'intérim dans ce secteur. La proportion de CDD demeure stable dans l'industrie. C'est dans les services que son augmentation est la plus forte : 1,2 point (4,6 % en 1987, 5,8 % en 1992).

Un CDD sur six aidé par l'Etat en 1992

En 1992, un CDD sur six (17,1%) est aidé par l'Etat. Les CDD aidés par l'Etat sont assortis d'une exonération de cotisations sociales ou d'une aide financière. Ils visent à faciliter l'embauche des jeunes ou des demandeurs d'emploi : contrat de qualification, contrat d'adaptation, contrat d'orientation ou contrat local d'orientation en faveur des jeunes et contrat de retour à l'emploi, contrat emploi-solidarité en faveur des demandeurs d'emploi.

C'est dans les petits établissements que les CDD aidés par l'Etat sont les plus fréquents (20,7% du total des

CDD employés), puis dans les grands établissements de 500 salariés et plus (17%). Les CDD aidés par l'Etat représentent plus de 40% des CDD dans la réparation et commerce de l'automobile. Un CDD sur quatre est aidé par l'Etat dans le bâtiment-génie civil et agricole.

Une embauche ferme sur cinq à la suite d'un emploi temporaire

Sur 1000 embauches fermes réalisées en 1991, 156 concernent des salariés embauchés préalablement sous contrat à durée déterminée, et 51 des personnes qui viennent d'effectuer une mission d'intérim dans l'établissement. Ces embauches sont en augmentation par rapport à 1986 (respectivement 137 et 25). Comme en 1987, et malgré son développement, l'emploi temporaire est encore relativement peu souvent une étape pour intégrer durablement l'entreprise.

*Dera RAMANDRAIVONONA.
(DARES)*

Tableau 2
Proportion de travailleurs temporaires parmi l'ensemble des salariés
en avril 1987 et 1992

En pourcentage

Activités économiques - NAP 40	Salariés sous contrat à durée déterminée		Travailleurs intérimaires		Ensemble des travailleurs précaires	
	Avril 1987	Avril 1992	Avril 1987	Avril 1992	Avril 1987	Avril 1992
Industrie de la viande et du lait	6,3	6,4	0,9	2,5	7,2	8,9
Industries des autres produits alimentaires	5,3	5,1	1,6	3,3	6,9	8,4
Production de pétrole et de gaz naturel	1,5	1,8	2,2	1,9	3,7	3,7
Production de minerais et métaux ferreux	0,9	1,3	1,2	2,7	2,1	4,1
Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	1,7	1,2	2,6	3,4	4,3	4,5
Production de matériaux de construction et minéraux divers ..	3,3	2,6	1,5	1,9	4,8	4,4
Industrie du verre	2,8	2,9	0,6	1,8	3,4	4,7
Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques	2,1	1,9	1,9	2,6	4,0	4,4
Parachimie, industrie pharmaceutique	3,4	3,7	2,0	3,0	5,4	6,7
Fonderie et travail des métaux	3,7	3,2	1,7	3,1	5,4	6,3
Construction mécanique	3,2	2,9	1,8	2,5	5,0	5,4
Construction électrique et électronique	2,4	2,3	1,3	2,3	3,7	4,6
Construction de véhic. auto. et d'autres matériels de transport	2,7	2,0	2,2	3,7	4,9	5,7
Construction navale et aéronautique, armement	0,8	1,1	1,0	1,5	1,8	2,6
Industrie textile et habillement	3,5	3,5	0,5	1,2	4,0	4,7
Industrie du cuir et de la chaussure	2,9	3,1	0,2	0,9	3,1	4,0
Bois, meubles et industries diverses	4,6	3,9	0,9	1,7	5,5	5,6
Industrie du papier et du carton	3,2	3,3	1,6	3,0	4,8	6,3
Imprimerie, presse, édition	3,6	3,0	1,0	1,2	4,6	4,2
Industrie du caoutchouc et de la transf. des mat. plastiques ...	3,8	4,4	1,8	4,4	5,6	8,8
Bâtiment, génie civil et agricole	3,5	2,9	2,5	4,1	6,0	7,0
Commerce de gros alimentaire	5,2	5,1	0,5	1,4	5,7	6,5
Commerce de gros non alimentaire	3,2	3,0	0,7	1,0	3,9	4,0
Commerce de détail alimentaire	6,9	7,0	0,1	0,2	7,0	7,2
Commerce de détail non alimentaire	4,4	5,1	0,3	0,5	4,7	5,6
Réparation et commerce de l'automobile	3,0	1,9	0,3	0,5	3,3	2,4
Hôtels, cafés, restaurants	6,8	10,4	0,3	0,4	7,1	10,8
Transports	4,1	3,8	0,8	0,9	4,9	4,7
Services marchands rendus principalement aux entreprises ...	3,8	4,5	0,9	0,9	4,7	5,5
Services marchands rendus principalement aux particuliers ...	6,9	8,8	0,3	0,7	7,2	9,5
Location, crédit-bail immobilier	3,4	4,1	0,3	1,1	3,7	5,3
Assurances	2,3	3,3	0,8	0,9	3,1	4,2
Organismes financiers	3,0	2,7	0,9	0,6	3,9	3,4
Services non marchands	5,6	8,8	0,4	0,5	6,0	9,3
Ensemble des activités	3,8	4,1	1,1	1,9	4,9	6,0

Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO

Tableau 3
Proportion de travailleurs temporaires parmi l'ensemble des salariés en avril 1987 et 1992 *En pourcentage*

Activités économiques - NAP 15	Salariés sous contrat à durée déterminée		Travailleurs intérimaires		Ensemble des travailleurs précaires	
	Avril 1987	Avril 1992	Avril 1987	Avril 1992	Avril 1987	Avril 1992
Industries agricoles et alimentaires	5,7	5,6	1,3	2,9	7,0	8,5
Énergie	0,6	1,8	2,1	1,9	2,7	3,7
Industrie des biens intermédiaires	3,0	3,0	1,7	3,1	4,7	6,1
Industrie des biens d'équipement	2,5	2,3	1,6	2,6	4,1	4,9
Industrie des biens de consommation courante	3,7	3,5	0,9	1,7	4,6	5,2
Bâtiment, génie civil et agricole	3,5	2,9	2,5	4,1	6,0	7,0
Commerce	4,7	4,9	0,4	0,8	5,1	5,7
Transports et télécommunications	4,1	3,8	0,8	0,9	4,9	4,7
Services marchands	5,3	6,5	0,5	0,7	5,8	7,2
Location, crédit-bail immobilier	3,4	4,1	0,3	1,1	3,7	5,2
Assurances	2,3	3,3	0,8	0,9	3,1	4,2
Organismes financiers	3,0	2,7	0,9	0,6	3,9	3,3
Services marchands	5,6	8,8	0,4	0,5	6,0	9,3
Ensemble des activités	3,8	4,1	1,1	1,9	4,9	6,0

Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO.

Tableau 4
Proportion de travailleurs temporaires parmi l'ensemble des salariés en avril 1987 et 1992, par grand secteur *En pourcentage*

Activités économiques - NAP 5	Salariés sous contrat à durée déterminée		Travailleurs intérimaires		Ensemble des travailleurs précaires	
	Avril 1987	Avril 1992	Avril 1987	Avril 1992	Avril 1987	Avril 1992
Industrie	3,1	3,1	1,4	2,5	4,5	5,6
Bâtiment, génie civil et agricole	3,5	2,9	2,5	4,1	6,0	7,0
Commerces et transports	4,1	4,6	0,5	0,8	4,6	5,4
Services	4,6	5,8	0,6	0,7	5,2	6,5
Ensemble des activités	3,8	4,1	1,1	1,9	4,9	6,0

Source : MTEFP, DARES, Enquête spécifique ACEMO.

Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

L'enquête sur les emplois temporaires du Ministère du Travail est une enquête spécifique réalisée en avril 1992 auprès des établissements de plus de 10 salariés. Le champ de l'enquête s'étend à l'ensemble des activités économiques à l'exclusion de l'agriculture, des services domestiques, des administrations publiques. L'échantillon comprend tous les établissements de 50 salariés et plus et un quart environ des établissements de 11 à 49 salariés. Cette enquête a été effectuée en 1977, 1980, 1983, 1987 et 1992. Elle fournit des données instantanées sur les emplois temporaires mais ne rend pas compte des évolutions entre deux dates d'observation.

Premières Synthèses

Liste des dernières parutions :

- 94.01 (n° 37) - Développer la formation dans les entreprises.
- 94.03 (n° 38) - Les accidents du travail en 1992.
- 94.04 (n° 39) - La gestion de la main-d'oeuvre âgée dans les entreprises en 1991.
- 94.06 (n° 40) - Quelques expériences européennes des subventions à l'emploi.
- 94.07 (n° 41) - Les comptes de l'emploi et de la formation professionnelle en 1992.
- 94.08 (n° 42) - L'activité des organismes de formation : un marché de 28,5 milliards de Francs en 1991.
- 94.11 (n° 43) - Les expériences d'ajustement des salaires et de "partage du travail".
- 94.14 (n° 44) - Trois simulations de politiques économiques pour l'emploi en Europe.
- 94.16 (n° 45) - Recours aux contrats à durée déterminée : une relation d'emploi plus fragile, mais moins de licenciements économiques.
- 94.21 (n° 46) - Vingt ans d'évolution des conditions de travail.
- 94.23 (n° 47) - Le développement récent des politiques de motivation des salariés.
- 94.26 (n° 48) - Premier bilan de l'emploi et du chômage en 1993.
- 94.29 (n° 49) - L'usage des nouvelles technologies continue de s'étendre.

Premières Informations

Liste des dernières parutions :

- 94.02 (n° 390) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au deuxième trimestre 1993.
- 94.05 (n° 391) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de décembre 1993.
- 94.09 (n° 392) - Le marché du travail en décembre 1993.
- 94.10 (n° 393) - Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er janvier 1994.
- 94.12 (n° 394) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de janvier 1994.
- 94.13 (n° 395) - Le marché du travail en janvier 1994.
- Supplément au n° 395 - Annexe aux statistiques du marché du travail du mois de janvier 1994.*
- 94.15 (n° 396) - Évolution de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles au quatrième trimestre 1993.
- 94.17 (n° 397) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au troisième trimestre 1993.
- 94.18 (n° 398) - Les salariés handicapés.
- 94.19 (n° 399) - Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er janvier 1994.
- 94.20 (n° 400) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de février 1994.
- 94.22 (n° 401) - Le marché du travail en février 1994.
- 94.23 (n° 402) - L'activité des COTOREP de 1987 à 1991.
- 94.25 (n° 403) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au quatrième trimestre 1993.
- 94.27 (n° 404) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de mars 1994.
- 94.28 (n° 405) - Le marché du travail en mars 1994.
- 94.30 (n° 406) - Les salariés au SMIC au 1er juillet 1993.
- 94.31 (n° 407) - Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er avril 1994.

N° 59 2/94



Ministère du Travail,
de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle

Direction de l'Animation
de la Recherche,
des Études et des Statistiques

85 F

T RAVAIL ET EMPLOI



N° 59

Les processus locaux de partage du travail

*L'adaptation des horaires
aux fluctuations de la demande*

*Refonte des grilles de classifications, salaires
et gestion de la main-d'oeuvre dans le bâtiment*

Le chômage des jeunes en France et en Allemagne

*Comités d'entreprise : les configurations
électorales*

*Incidences de l'automatisation
sur l'organisation et les conditions de travail
dans quelques PMI de Basse-Normandie*

*Concurrence internationale, emploi
cohésion sociale*

*Quelques expériences européennes
de subvention à l'emploi*

Abonnements :

**La Documentation
Française**

124, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers

Téléphone :
(1) 48 39 56 00

Télécopie :
(1) 48 39 56 01

Vente au numéro :

**La librairie de
la Documentation
Française**

29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. : (1) 40.15.70.00